



C o m m u n e d e B E R T R A N G E

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COLLEGE ECHEVINAL DE LA COMMUNE DE BERTRANGE	SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2024
<i>Présents :</i> Mme Monique SMIT-THIJS, bourgmestre, MM. Youri DE SMET et Frank COLABIANCHI, échevins M. Georges FRANCK, secrétaire <i>Excusé :</i> / <i>Assiste :</i> /	

**OBJET : REGLEMENT DE CIRCULATION N° 0239/2024 A CARACTERE TEMPORAIRE D'UNE
VALIDITE DE PLUS DE 72H : « RUE DE DIPPACH »**

Le Collège des bourgmestre et échevins,

Vu la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques,

Vu l'arrêté grand-ducal modifiée du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques,

Vu l'article 29 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988,

Vu le règlement de circulation de la commune de Bertrange du 9 octobre 2014, tel qu'il a été modifié par la suite,

Considérant que la société « Sogeroute Schmit & Schmit S.à r.l. » effectuera des travaux de coffrage dans la rue de Dippach,

Considérant qu'il y a urgence de réglementer la circulation routière pendant la durée des travaux en question et de prendre toutes les mesures nécessaires afin de garantir le libre écoulement de la circulation routière dans l'intérêt de la sécurité publique,

Considérant donc qu'il y a urgence, la société « Sogeroute Schmit & Schmit S.à r.l. » a informé l'Administration Communale en date du 18 novembre 2024,

décide à l'unanimité :

de réglementer temporairement la circulation routière dans la localité de Bertrange comme suit :

Art. 1^{er}. A cause des travaux de coffrage entre le tronçon des maisons n°13 au n°23, rue de Dippach et la maison n°67, rue de la Pétrusse, la voie de circulation sera barrée à toute circulation à la hauteur des travaux. (C,2a)

Art. 2. Une déviation de circulation sera mise en place. (E,22a)

Art. 3. Une circulation alternée sera mise en place. (B,5 ; B,6)

Art. 4. Une déviation pour piétons sera mise en place. (C,3g)

Art. 5. Le présent règlement entrera en vigueur du lundi 25 novembre 2024 de 07:30 heures jusqu'au vendredi 13 décembre 2024 à 17:00 heures.

